Image not found or type unknown

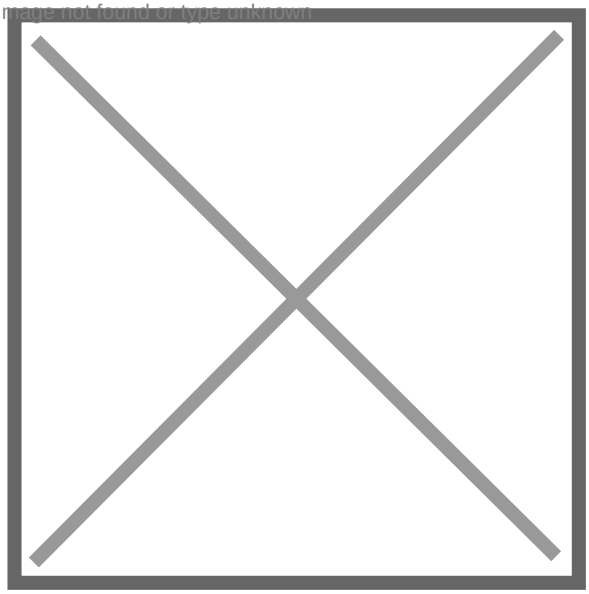

Mise en demeure (étant au rsa (rmi))

Par **unequestion**, le **18/03/2010** à **13:13**

Bonjour,
Bonjour,
je demande un petit conseil. Je viens de recevoir une lettre "Mise en demeure avec AR".
En 20007 je suis entrée en formation dans une école privée. Je payais tous les mois les sommes demandés mais, en fin des fins, on (moi et mon mari) n'a pas réussi à payer tous les mois et donc, j'avais demandé de résilier mon contrat. Le conciliateur a demandé tous nos papiers, preuves de chômage, de RMI et puis, je n'avais plus de nouvelles pendant plus d'un ans. Je croyais que mon contrat était résilié mais, hélas, aujourd'hui j'ai reçois "mise en demeure" sans aucun avertissement, ni notification!
Je veux noter aussi que, depuis mon dernier contact par e'mail avec cette école, je n'ai jamais reçu aucun courrier, ni devoir, ni livres!
On nous réclame une somme de 5000€.
Ma question consiste en:
1. est-ce qu'ils ont droit de m'envoyer "une mise en demeure" plus d'un ans plus tard sans m'avoir prévenir, ni contacter?
2. Quel risque que j'ai si on ne paie pas car on est au RSA (RMI) actuellement (donc 550€ par mois pour 2 personnes)
3. Quelles sont les solutions pour résoudre ce problème?
Merci par avance de vos réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés